

Et :

- La commune de Hao, représentée par son maire M. Temauri Tefakahira Foster,

Il est convenu ce qui suit :

Dispositions générales

Article 1er.— Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de financement, de versement et d'utilisation des crédits affectés aux travaux de mise en œuvre de l'opération intitulée "Réhabilitation du système de production et de distribution d'eau potable de la commune de Hao".

Art. 2.— Description et coût de l'opération

Cette opération consiste en la réhabilitation des unités de production et la remise à niveau des réseaux de distribution du village et de la zone aéroportuaire comportant :

a) Village de Otepa

- la réalisation d'une unité de dessalement d'eau de mer par osmose inverse dont la capacité demandée est de 300 m³/jour ;
- la rénovation du réseau de distribution qui pourra aller jusqu'au renouvellement de toutes les canalisations ;
- la réalisation d'un branchement neuf pour chaque abonné, incluant compteur et vanne d'arrêt ;
- la réalisation d'un système de protection incendie.

b) Aéroport

- la mise en œuvre de la récupération d'eau de pluie sur les toitures ;
- le stockage de l'eau brute ;
- la réalisation d'une unité de potabilisation de l'eau de pluie (débit demandé 7 m³/jour) ;
- la réalisation d'un réseau spécifique dédié à la distribution d'eau potable (débit demandé 13 m³/jour) ;
- un volume d'eau douce non potable de 50 m³/mois pour assurer le remplissage des véhicules de sécurité incendie,

dont le coût est estimé à 2.564.280 euros, soit 306.000.000 F CFP.

Art. 3.— Plan de financement

L'opération décrite à l'article précédent s'effectuera selon le plan de financement arrêté comme suit :

- Subvention F.R.E.P.F. (74,51 %) 1.910.640 €, soit 228.000.000 F CFP
- Subvention F.I.P. 2001 (13,97 %) 358.245 €, soit 42.750.000 F CFP
- Subvention Fides. (6,86 %) 175.980 €, soit 21.000.000 F CFP
- Fonds propres. (4,66 %) 119.415 €, soit 14.250.000 F CFP
- Total. (100 %) 2.564.280 €, soit 306.000.000 F CFP

**ACTES DES AUTORITES
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES

CURATELLE AUX SUCCESSIONS ET BIENS VACANTS

AVIS N° 8200 DAF.REC-HYP.

Il est donné avis de recherche des héritiers de Mme Natuaheerai dite Natua a Roua, née à Tevaitoa en 1885

et décédée à Iripau le 11 octobre 1956, MM. Teoroi a Vahinete a Tahuaitu, Oaha a Vahinete a Tahuaitu, Terai a Tahuaitu, Uraio a Tahuaitu, Paerai Ruahe, Orofaata Hioe, Marurai Hioe, Taua Hioe, Puetua a Teheiura, Mme Teore Vahineiahupoo Tarihaa, décédée à Papeari le 23 juillet 1913, MM. Daniel Tepaiaha a Marere, Tepeva a Tepeva, Teopani a Tairanu, Mapu a Hokara, Mme Salmon Moeterani Tetupaia Geneviève, MM. Tetuariro a Tupaia, Pihina a Tuhoé, Pihaino a Matuu, Iotefa a Mahana, Potitaua, Piuouoho Kumafitiani, Tahiatatua Kauheinui, Terii a Teamo, Tuata a Taurere, Tetukau a Taurere, Hono a Tane, Heimata a Timoe, Tahuri a Timoe, Tane a Tekoroua, Nui a Hoga, Mahuru a Tehavini, Tekoroua a Temaruga, Tehavarua a Paea, Tamarua a Tutaraka, Mmes Tiafau a Manavaroa, Elisabeth Ahuura Hamblin épouse Tcheou et M. Temarama a Opuu, lesquels sont invités à se faire connaître à la direction des affaires foncières (division de la recette-conservation des hypothèques) "fare haamanaraa" à Fare Ute.

Fait à Papeete, le 27 décembre 2002.

*Le curateur aux successions
et biens vacants,
Louis PICARD.*

SERVICE DES DOUANES

COURS DES CHANGES

pour l'application des droits et taxes de douane
(Arrêté n° 2224 D du 9 septembre 1961)

(Période du 9 au 22 janvier 2003 inclus)

CODE DEVISE PAYS	DEVICES	Cours en francs pacifiques
EUR Euro.....	1 Euro	119,33
USD Etats-Unis d'Amérique.....	1 dollar U.S.	113,94
CHF Suisse.....	1 franc suisse	81,88
AUD Australie.....	1 dollar	65,60
HKD Hong Kong.....	1 dollar	14,61
SGD Singapour.....	1 dollar	65,59
NZD Nouvelle-Zélande.....	1 dollar	60,73
FJD Fidji.....	1 dollar	55,48
SEK Suède.....	1 couronne suédoise	13,14
CAD Canada.....	1 dollar canadien	73,07
NOK Norvège.....	1 couronne norvégienne	16,48
DKK Danemark.....	1 couronne danoise	16,07
JPY Japon.....	100 yens	95,72
GBP Grande-Bretagne.....	1 livre sterling	183,15

SERVICE DE L'URBANISME

**ETAT RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS
DE TRAVAUX IMMOBILIERS
DES ILES DU VENT ET DES TUAMOTU-GAMBIER
POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2002**

COMMUNE DE ARUE

Travaux autorisés le 22 novembre 2002

N° 00-3038-12 MLT.AU, S.E.G.C., parcelles cadastrées 226 et 86 à 96, section D, extension du centre commercial Continent.